



## ATTESTATION

Je soussigné, Monsieur Gérard LIOT, Maire de la Commune d'Aussac-Vadalle (Charente), atteste qu'il n'existe pas d'arrêt utilisable de transport en commun sur la commune d'Aussac-Vadalle.

En effet un arrêt de bus a été implanté en limite des communes de Tourriers et Villejoubert mais il se situe à plus d'un kilomètre du village, via une route départementale (RD40), le rendant inaccessible aux piétons.

Etablie à la demande de l'intéressé, fait pour servir et valoir ce que de droit.

Le 24 août 2023,

Le Maire,  
Gérard LIOT

